Bureau de la présidente d'élection

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Élection municipale
LE 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE,
AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET
AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, présidente d'élection :

aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **7 novembre 2021**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1er septembre 2021** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis le **1er septembre 2020 ou avant**;
4. avoir transmis à la ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **3 octobre 2021**.

ET

aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **7 novembre 2021**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le **1er septembre 2021** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville depuis **1er septembre 2020 ou avant;**
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le **1er septembre 2021**;

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le **3 octobre 2021**.

PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 3 octobre, mais au plus tard le **20 octobre 2021**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;
- toute personne inscrite ou ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale, à titre seulement de personne non domiciliée, si elle en fait la demande écrite auprès de la présidente d'élection au plus tard le **20 octobre 2021**, peut voter par correspondance.

La demande d'inscription ou la procuration demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Des modèles de demandes sont disponibles au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la section « Élection municipale le 7 novembre 2021 ».

Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021. À cet effet, vous pouvez compléter la section appropriée du formulaire de demande d'inscription ou de procuration. Votre demande de voter par correspondance demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée (ou que le conseil municipal n'a résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance).

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la présidente d'élection :

Par téléphone :
450 467-2854, poste 2214

Par courriel :
election2021@villemsh.ca

Par la poste :
a/s Bureau de la présidente d'élection
Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 15 septembre 2021

La présidente d'élection,

(S) *Anne-Marie Piérard*

_____
Me Anne-Marie Piérard, avocate